

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : Mmes Marie-Claire **Mamin**, Marlyse **Dutoit** et Pino **Concetta**
Huissier : M. Antonio **Todde**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 31 – Séance du 30 avril 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 02/04.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 300'000.- pour équiper le collège de Sous-Allens 3 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation
7. Rapport préavis n° 03/04.2025 – Définition du nombre de conseillères et conseillers communaux et municipaux pour la prochaine législature (juillet 2026 à juin 2031)
8. Rapports préavis n° 04/04.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 189'000.- pour l'entretien et rénovation de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Sous-Allens
9. Rapport préavis n° 05/04.2025 – Ajustement du bilan MCH2
10. Rapports préavis n° 06/04.2025 – Adoption de la gestion et des comptes 2024
11. Préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge
12. Traitement du préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge
13. Rapport préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge
14. Préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)
15. Traitement du préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation

du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)

16. Rapports préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)
17. Préavis n° 07/06.2025 – Adoption du plan d'affectation « Le Motty » et de la modification du plan directeur localisé « Devant-la-Ville »
18. Préavis n° 08/06.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 378'000.00 pour financer la réfection de quatre places de jeux
19. Nomination du Bureau pour la 5^{ème} année de législature
 - a) Président·e
 - b) Vice-Président·e
 - c) deux scrutateur·trice·s
 - d) deux scrutateur·trice·s suppléants
20. Rapport du Président
21. Simples questions
22. Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 19h00.

1) Appel

Excusé·e·s : M. Jean-Yves **Aebi**, Mme Catherine **Blouzard**, Mme Natacha **Bruchez**, M. Alexandre **Buvelot**, Mme Barbara **Dellwo**, Mme Simone **Dietschi**, Mme Dominique **Dubugnon**, M. Thierry **Jaquiéry**, M. Vitorino **Miranda Fernandes**, M. David **Mondada**, M. Denis **Oggiano**, M. Pascal **Perrottet**, Mme Lorella **Pfirter**, M. Sébastien **Pittet**, Mme Thereza **Soares Hungria**, M. Carmelo **Todaro**.

Absent·e·s : -

M. Steve Bugnon est arrivé à 19h15 et parti à 22h25 – M. Eric Janicaud est arrivé à 19h45 – M. Roland Locher est arrivé à 20h39 – M. Saïd Mahlouly est arrivé à 19h15 de sorte que le nombre de membres présents a varié durant la séance.

49 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 25 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 31 de la séance du 30 avril 2025

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

Le PV n° 31 est accepté à la majorité.

4) Communications du bureau

Le bureau, vu l'ordre du jour copieux, a malheureusement dû prendre la décision de ne pas faire les grillades après la séance. On s'en excuse, mais il y avait déjà eu l'année dernière des remarques de ne pas faire un repas tard dans la soirée. Un apéro a quand même pu être organisé pour la convivialité du moment. Je remercie la jeunesse pour sa souplesse et le coup de main de tout à l'heure.

Pour ce soir, notre huissière Mme Doris **Manz** étant excusée, c'est M. Antonio **Todde** qui officie pour la fonction. Je le remercie de s'être proposé.

Je rappelle le déplacement de la séance du 27 août 2025 au mercredi 20 août 2025 à la salle du domaine de Bon Boccard. Merci à la famille Bugnon pour l'accueil. Cette séance débutera à 19h pour organiser (enfin) les grillades. Elles se feront sur place à Bon Boccard, car la place du giron sera en travaux.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 02/04.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 300'000.- pour équiper le collège Sous-Allens 3 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation

Le Président appelle M. Alain **Jouffrey** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à équiper le collège de Sous-Allens 3 de panneaux photovoltaïques afin d'alimenter ce collège en électricité ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 300'000.- TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales.

Avis favorables: 46

Avis contraire: 1

Abstentions: 0

Le préavis n° 02/04.2025 est accepté à la majorité.

7) Rapport préavis n° 03/04.2025 – Définition du nombre de conseillères et conseillers communaux et municipaux pour la prochaine législature (juillet 2026 à juin 2031)

Le Président appelle M. Frédéric **Berthoud** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier ;

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de maintenir à soixante-cinq le nombre de sièges au Conseil communal ;
2. de maintenir à cinq le nombre de membres à la Municipalité.

Avis favorables: 47

Avis contraire: 0

Abstentions: 0

Le préavis n° 03/04.2025 est accepté à l'unanimité.

8) Rapports préavis n° 04/04.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 189'000.- pour l'entretien et rénovation de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Sous-Allens

Le Président appelle M. Jean-François **Chavannes** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

Yves **Chevillat** : ce préavis va vraiment apporter un plus. Ayant des enfants à l'APEMS et à l'UAPE, on voit clairement les différences ; un lieu donne envie d'y aller, l'autre moins...

Miriam **Radermacher Pilloud** : s'agissant de l'entretien : le locataire ayant le devoir d'entretenir les locaux, je pense qu'en tant que locataire, la direction de l'UAPE en est responsable. A voir si cette question peut être précisée dans le bail.

Jan **Von Overbeck** : on a revu le contrat, cela n'y figure pas expressément, mais cette obligation découle des usages. Le cas échéant, cela pourrait être précisé dans le contrat suivant.

Nicolas **Cottier** : je recommande de le préciser, car en cas de contradiction entre le contrat et le code des obligations, cela peut nous pénaliser.

Marc **Hauswirth** : Demander à l'UAPE d'entretenir un jardin où 60 enfants passent tous les jours, c'est illusoire. Je pense que ce travail doit être confié à quelqu'un d'externe.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'entretien et rénovation de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Sous-Allens ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 189'000.- TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales.

Avis favorables: 48

Avis contraire: 0

Abstentions: 0

Le préavis n° 04/04.2025 est accepté à l'unanimité.

9) Rapport préavis n° 05/04.2025 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de réaffecter le fonds de réserve « 2910.32 Provision pour éventuelle trottoir rte de Morges » sur le nouveau compte « 2930.02 Préfinancement de l'amortissement de la requalification RC1 – voie verte » ;
2. de reclasser l'immobilisation du patrimoine administratif « 9143.01 22-08/08.22 Rénovation des bâtiments Place de l'Horloge » au patrimoine financier « 1084.04 22-08/08.22 Rénovation des bâtiments place de l'Horloge ».

Avis favorables: 48

Avis contraire: 0

Abstentions: 0

Le préavis n° 05/04.2025 est accepté à l'unanimité.

10) Rapports préavis n° 06/04.2025 – Adoption de la gestion et des comptes 2024

Le Président rappelle que les deux rapports seront discutés séparément.

Le Président appelle M. Yves **Chevillat** pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Philipp **Langer** : Lors du vote, il avait été évoqué qu'on garderait les pierres sans mettre de crépi par-dessus. Il est question d'un imprévu, qu'en est-il ?

Stephane **Porzi** : pour l'heure, ils ont admis qu'on ne ferait pas de crépi, mais on verra à la fin si on doit crépir ou pas. J'y suis personnellement opposé. Nous avons apprécié la collaboration et la bonne entente avec la commission. Nous prenons acte des remarques. La surveillance de chantier a été confiée au bureau Mazars, ce qui nous décharge légalement si quelque chose se passe mal. Ils viennent de manière aléatoire. Leur présence peut être augmentée, mais les frais augmenteront en conséquence. Les contrôles aléatoires nous semblent plus intéressants car tout doit toujours être en ordre.

Miriam **Radermacher Pilloud** : Je voulais faire une remarque sur une partie du rapport qui n'a pas été présenté ce soir, soit le point 4.3 de la page 11. Pour mémoire, je faisais partie de la commission consultative pour la place de l'horloge en 2024. A aucun moment nous n'avons été informés de l'abandon du réaménagement de la place. J'aimerais donc savoir sur quoi vous vous fondez pour évoquer l'abandon du réaménagement de la place dans votre rapport ?

Marc **Hauswirth** : Cela ressort de questions orales évoquées avec la Municipalité. Nous avons peut-être été trop directs dans le rapport. La rénovation de la place de l'horloge ne fait plus partie du scope du projet, il y a juste une réfection sommaire, et il y aura un nouveau préavis pour le réaménagement de la place de l'Horloge.

Jan **Von Overbeck** : ce dont nous avons discuté oralement était le crépi de la façade. Le crépi est retiré du projet pour l'instant, puisqu'il est plus logique de faire un préavis pour toute la façade. A aucun moment il n'a été question de la rénovation de la place de l'horloge. Par ailleurs, en décembre 2024, le contrôle des coûts nous montrait un possible dépassement. En avril 2025, le dépassement s'est précisé et un nouveau préavis s'est révélé nécessaire.

Marc **Hauswirth** : sur les finances, il y a également eu des couacs. Une subvention de CHF 85'000.- a été prise et on était déjà plus ou moins dans le rouge.

Jan **Von Overbeck** : dans un préavis, on ne met jamais les subventions dans le budget. Elles sont mentionnées dans les implications financières. L'architecte a mis les possibles subventions dans son budget et on l'a remarqué trop tard.

Anna **Bauer** : quand on a un budget qui est déjà entièrement utilisé lorsqu'on arrive aux dernières étapes du projet, il y a 2 options : soit on coupe dans le projet et les dernières étapes ne peuvent pas être réalisées, soit on présente un nouveau préavis pour pouvoir terminer le projet tel que prévu.

Jan **Von Overbeck** : les discussions étaient très intéressantes et différents points ont été pris en considération, notamment les réserves qui étaient trop basses pour ce type de bâtiment, ont été adaptées.

Anna **Bauer** : qu'a dit l'architecte, pourtant spécialiste de ce type de bâtiments, du fait que les budgets prévus étaient totalement insuffisants ?

Jan **Von Overbeck** : l'architecte avait été choisi par la législature précédente. Il y a eu des discussions et la Municipalité met ensuite ce qu'elle veut dans le budget. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'incitation de sa part de mettre 15%. Je ne me souviens pas qu'on en ait discuté avec lui, ni qu'il nous ait averti. Mais je prends volontiers l'erreur sur nous.

Sylvie **Fuchs** : il va y avoir des dépassements, c'est emblématique de St-Prex. On doit connaître les coûts définitifs de l'ensemble du projet. C'est un chantier sur lequel on doit aller au bout, dans de bonnes conditions avec une belle prestation. Cela étant, une analyse des coûts est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

Yves **Chevillat** : le poste 71000.3510.01 – attribution aux fonds pour l'adduction de l'eau, au budget 2024 on était à CHF 180'000.- et au final on est à CHF 580'000 ; est-ce que quelqu'un a une explication ?

Anthony **Hennard** : l'incendie du centre de déchèterie impacte l'eau, les déchets, et la voirie. C'est réparti proportionnellement. De mémoire, on a 20% pour l'eau, 30% pour les déchets et le reste pour la voirie.

Yves **Chevillat** : Il y a un budget de CHF 177'000.- pour les amortissements planifiés des immobilisations corporelles EA et dans les comptes il y CHF 0.-.

Anthony **Hennard** : Avant de passer au MCH2, en 2023, après avoir fait le budget, on a profité d'amortir tout ce qu'on pouvait amortir partout. Une bonne partie du patrimoine administratif, comme Marcy, on a mis à zéro. On a vidé tous nos comptes de réserves avant de passer sous MCH2. C'est pour ça qu'en août, au moment où on a fait le budget, on a prévu les coûts des amortissements qui ont en définitive été mis à zéro dans les comptes 2024.

Yves **Chevillat** : dans le rapport de gestion, j'ai été surpris de lire qu'aucun préavis n'a été bouclé en 2024.

Stéphane **Porzi** : c'est possible, car souvent on attend un peu, il manque une facture ou une subvention, donc on les garde ouverts 6 ou 8 mois, voire plus. Donc ce n'est pas surprenant.

Nicolas **Cottier** : donc l'objet du préavis est réalisé, mais il n'est pas formellement bouclé.

Pierre **Enderlin** : ce que j'ai entendu, c'est qu'avec MCH2 on passait de 40 millions de dette à 60. Est-ce correct ? Et est-ce que dans la réflexion il y a la perspective de récupérer un jour le demi-point d'impôt qui avait été consenti dans la perspective qu'on projette ici ? Parce que d'un point de vue technique, on a l'air de descendre.

Nicolas **Cottier** : la dette c'est 56,5 fin 2023 et 51,2 fin 2024. Donc elle a diminué de 5.3 millions. Les chiffres précités concernent le patrimoine financier. Un certain nombre de biens immobiliers ont été transférés du patrimoine administratif vers le patrimoine financier.

Adélaïde **Tschanz** : depuis 2014, j'ai constaté une augmentation de 50% des charges de personnel ainsi qu'une hausse de 20% des charges liée aux biens de services. Quelle en sont les raisons ?

Anthony **Hennard** : en 12 ans, une piscine est arrivée, il y a donc 8 EPT en plus, pareil pour la garde des enfants, le personnel encadrant a augmenté. Il faudrait retracer tout ce qui s'est passé ces dernières 12 années dans la commune au sein de tous les services ce qui a été mis en plus pour la population.

Stéphane **Porzi** : on a aussi acheté des bâtiments VetroPack. Nous avons pris en interne la gestion des immeubles et il y a un concierge, ce qui augmente aussi le nombre d'employés.

Yves **Chevillat** : en p. 49, il y a une mention au point 6010201 – amendes infractions et stationnement notifications. Il est mentionné que la Municipalité est intervenue pour faire annuler les amendes. J'aimerais un commentaire.

Anouck **Gäumann** : En fait il y a eu un couac dont la Municipalité est responsable. Il y a une barrière et à l'époque il y avait un deal avec la paroisse qui ouvrait la barrière. Mais les clés leur ont été confisquées et leur disant qu'ils n'avaient plus le droit parce que c'était dangereux. Sauf que la barrière a malgré tout été ouverte ce qui a donné à tout le monde l'impression qu'ils pouvaient se parquer. C'est une mauvaise information. Pour que PRM fasse sauter des amendes il faut un argument valable.

Nicolas **Cottier** : le bon sens nous permet peut-être de considérer que ce n'est pas si grave que ça.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2024, accompagnés du rapport de la Municipalité ;
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver la gestion, les comptes communaux pour l'exercice 2024, le bilan et les annexes tels qu'ils sont présentés ;
2. d'approuver la création d'un préfinancement de l'amortissement de la partie SEEP du CTC de Fr. 2'800'000.00 (compte 2930.01) ;
3. d'approuver les principes MCH2 tels que présentés ;
4. d'approuver le règlement des fonds pour les rénovations visant le maintien de la valeur des immobilisations du patrimoine financier ;
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Avis favorables: 48

Avis contraire: 0

Abstentions: 0

Le préavis n° 06/04.2025 est accepté à l'unanimité.

11) Préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge

Vous avez toutes et tous reçu ce préavis par voie électronique.

12) Traitement du préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge

Ce préavis a été directement transmis à la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandé, il la clôt et passe au vote sur le traitement d'urgence.

Le traitement d'urgence est accepté à l'unanimité.

13) Rapport préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 365'000.00 TTC destiné à compléter le financement du projet de rénovation des bâtiments ECA n°s 258 et 259 de la place de l'Horloge

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments ECA n^{os} 258 et 259 de la place de l'Horloge ;
2. de lui accorder le crédit complémentaire nécessaire, soit la somme globale de Fr. 365'000.00 TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales.

Avis favorables: 45

Avis contraires: 1

Abstentions: 2

Le préavis municipal d'urgence n° 09/06.2025 est accepté à la majorité.

14) Préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)

Vous avez toutes et tous reçu ce préavis par voie électronique.

15) Traitement du préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)

Ce préavis a été transmis directement à la commission des finances, et distribué à la commission de l'Horloge, composée de :

Alexandre **Wohnlich**

Adélaïde **Tschanz**

Laurie **Tornare**

Sébastien **Pittet**

Yves **Morand**

Suppléants :

Steve **Bugnon**

Frédéric **Berthoud**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandé, il la clôt et passe au vote sur le traitement d'urgence.

Le traitement d'urgence est accepté à la majorité.

16) Rapports préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 selon l'article 44 du règlement communal – Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 297'000.00 pour la transformation du projet de bar-vinothèque en bistro avec cuisine semi-professionnelle (bâtiment ECA n° 258, place de l'Horloge)

Le Président appelle M. Alexandre **Wohnlich** pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc*.

Le Président appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Miriam **Radermacher Pilloud** : des planches 3D ont été développées par le bureau d'architectes pour vous permettre de visualiser le projet.

Le Président ouvre la discussion.

Philipp **Langer** : je trouve le projet superbe et également le fait de changer d'affectation. Je ne comprends pas pourquoi c'est la Municipalité qui prend en charge ces frais d'aménagement et non l'entreprise qui exploitera ces locaux commerciaux ? Si le concept ne fonctionne pas, le risque financier est pris par la commune.

Jan **Von Overbeck** : dans les bistrots, tout ce qui est fixe c'est le bailleur qui le prépare et ce qui est mobile c'est le gérant qui l'apporte. S'agissant des locaux, on était tous partis sur le Tik Tok, qui n'ouvre que l'été. Si on voulait partir sur quelque chose d'ouvert toute l'année, il fallait changer les locaux. La configuration en trois locaux a compliqué le projet. Des boulangers ont été assez loin dans le projet, mais finalement le bâtiment historique ne permettait pas de mettre une enseigne pour un point de vente. Pour cette raison, nous sommes partis de l'idée du Tik Tok avec l'ambition d'en faire quelque chose qui soit ouvert toute l'année. Ensuite, les deux gérants potentiels de l'auberge étaient intéressés à reprendre les deux sans nécessairement faire la même chose dans les deux. C'est comme ça que le projet a évolué. C'est le même gérant qui exploitera les deux.

Andreas **Rogenmoser** : Merci pour cette bonne nouvelle de reprise. Quel est le loyer que propose notre tenancier ? Dans le rapport pour le bistrot j'ai noté CHF 58'000.-, je crois me souvenir que l'Union payait CHF 6'000.- par mois. Si j'additionne les deux ça fait CHF 130'000.- et je ne vois pas de restaurateur qui pourrait nous proposer cette somme pour les deux locaux.

Jan **Von Overbeck** : les loyers cibles qu'on a fait sont les mêmes que ceux du préavis, CHF 58'000.- viendront du rez-de-chaussée. Pour l'Union, c'est très difficile de fixer les loyers à l'avance donc on a pris des loyers cibles comparés au marché et échelonnés, parce qu'après discussion avec GastroVaud et d'autres communes, ce n'est pas facile de trouver quelqu'un qui peut payer. Pour avoir un bistrot qui fonctionne, on a fait des concessions. Il y a un loyer cible. GastroVaud nous dit qu'il faut entre 2 et 3 ans pour qu'un restaurant soit rentable. Donc aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous dire quel sera le loyer.

Pierre **Enderlin** : j'ai le sentiment d'une fuite en avant. D'un côté, on a un restaurateur apparemment étoilé qui souhaite implanter sur le site. Je peux imaginer que dans sa projection il envisage le rendement et il a l'opportunité d'amplifier sa portée entrepreneuriale par la disponibilité de locaux dans un site exceptionnel, mais est-ce qu'il a la charge de cette projection ? En tant qu'entrepreneurs, on fait un plan à 3-5 ans, on investit. S'il vient se mettre à l'Union c'est qu'il a le sentiment qu'il va réussir. Je vous demande si pour lui c'est une condition que d'avoir un investissement communal sur une extension de son projet, ou le site est-il en soi suffisamment porteur pour qu'il se lance sur ce projet pour réussir ? Si ce n'est pas une condition, pourquoi ne pas faire un effort sur le loyer et patienter sur l'extension de son projet ? On sait que les modèles entrepreneuriaux sont en général placés très haut et ensuite la réalité de la réalisation fait augmenter les délais de financement et de retour sur investissement. Nous avons un investissement de près d'un demi-million avant tout retour sur investissement.

Jan **Von Overbeck** : la question est tout à fait légitime et on l'a discutée. On négocie depuis plusieurs semaines avec ce restaurateur qui a la volonté de faire quelque chose de haut de gamme dans l'Union. Il y a des financiers privés derrière. Il dit qu'il pourra mieux gérer le personnel en exploitant les deux établissements, de même pour les stocks. Nous sommes convaincus par cette synergie, mais bien sûr il y a un risque. Mais en faisant ce choix, on se démarque.

Stéphane **Porzi** : ces travaux seront utiles pour celui qui va reprendre le bistrot, que ce soit le même tenancier ou pas. Il faut aussi penser que la personne qui reprend l'auberge va y faire de gros travaux.

Alain **Jouffrey** : dans ce qui nous a été présenté, je n'ai vu à aucun moment la griffe d'un professionnel de la restauration, ce qui m'étonne, et là-dessus, on fait de gros investissements. Et j'ai constaté que quand on fait ce genre d'investissements, ça ne convient pas toujours à celui qui reprend derrière. D'autre part, le caveau et le coin des amis resteront disponibles pour les habitants de St-Prex ?

Jan **Von Overbeck** : on a pris des gens qui sont dans la restauration, notamment l'architecte. Faire les travaux maintenant permet de profiter d'un synergie des coûts, ça revient moins cher de faire maintenant.

Philipp **Langer** : je soutiens le projet, mais j'encourage à insister lors des négociations sur le fait que les locaux sont équipés aux frais de la commune.

Jacques **Rochat** : Si nous votons ce préavis et que les établissements ne fonctionnent pas, nous allons nous retrouver avec deux locaux à remettre. Il n'y a pas beaucoup de passage à St-Prex. Je pense aussi au restaurant en face du Foyer, qui peut être impacté par cette nouvelle offre.

Jan **Von Overbeck** : toutes les transformations de l'Auberge de l'Union sont prises en charge par le tenancier. C'est pour cela que les négociations ont pris un certain temps. Dans le contrat, il sera prévu que le caveau sera à disposition des associations plusieurs jours par année.

Anna **Bauer** : vous évoquez l'étude de marché qui a été mise en œuvre par rapport à ce genre de bistrot, le projet à l'air très précis. Je partage certaines craintes liées à un éventuel arrêt du futur tenancier. Est-ce que c'est vraiment une étude de marché ou est-ce qu'il y a une opportunité pour laquelle on donne tout pour pouvoir l'attirer et ne pas passer à côté ? Je crains que ce projet ne réponde pas à une étude de marché, mais à une opportunité individuelle, ce qui poserait potentiellement problème si elle n'est plus là parce que ce n'est pas le marché qui dicte ce choix. S'agissant de ce qui est mis à disposition par le bailleur, ce n'est pas l'intégralité ? Je n'ai pas tout compris. C'est quelque chose qui est décidé dans l'urgence. En 2022, on n'a pas été au fond – aujourd'hui, il est urgent de terminer les travaux. Est-ce qu'on a raison de ne pas faire une analyse jusqu'au bout.

Alexandre **Wohnlich** : La compréhension de ce préavis, c'est que justement ce qu'on rajoute dans la cuisine aidera à remettre le local. Il y a actuellement 2 restaurants en moins au même endroit, il y a donc un manque. La cuisine sera équipée, le projet permet à quelqu'un de s'installer.

Anthony **Hennard** : L'équipement de l'Union est fonctionnel. Le tenancier – s'il signe le bail – choisit de transformer l'Union selon ses besoins. Il veut faire quelque chose de novateur dans la manière de présenter la cuisine à ses clients. Quand on loue un restaurant, les locaux sont tous équipés. L'idée pour le bistrot est de l'équiper pour qu'on puisse cuisiner. Il y aura donc une offre de restauration, pas simplement des planchettes. C'est de toutes façons au bailleur d'équiper les locaux pour qu'ils soient exploitables. Le futur locataire à l'envie d'avoir cette synergie pour éviter de se faire concurrence. En ayant un seul locataire pour les deux lieux, il ne se fait pas concurrence et peut se servir de la synergie. Il ne se lance pas les yeux fermés.

Jan **Von Overbeck** : l'étude de marché c'est l'Union qui l'a fait, et ils ont un plan marketing qu'ils financent. La commune va profiter de la publicité sans payer. Mais quand on loue un local, c'est au tenancier de savoir s'il va s'en sortir ou pas.

Sophie **Rouquette Studer** : est-ce que la proposition qui est faite l'est pour répondre aux besoins du contrat qu'on a sur la table, le cas échéant dans quelle mesure ?

Jan **Von Overbeck** : On connaît l'offre de l'auberge communale ; elle sera totalement différente de celle du bistrot. La construction a été faite pour que ce local puisse être loué comme un bistrot.

Roland **Locher** : le caveau des vigneron·ne·s a été « donné » par Mme Glardon et aménagé pour le 750^{ème} de St-Prex. Quand la commune a racheté ce bâtiment, il a toujours été dit qu'il resterait pour les vigneron·ne·s. Il n'a pas beaucoup été utilisé par la suite en raison des problèmes de voisinage et c'est ce qui me fait souci avec le bistrot sur la place de l'Horloge.

Miriam **Radermacher Pilloud** : le projet du bistrot est dirigé par la Municipalité, qui a le dernier mot sur l'aménagement fixe. Donc ce n'est pas le futur locataire qui dit ce qu'il veut. Il donne des directions, mais le dernier mot est à la Municipalité.

Pascal **Girardet** : dans le préavis, il est indiqué qu'il y a 15% de divers imprévus, la COFIN a dit 10% pour CHF 30'000.-, qu'en est-il ?

Nicolas **Cottier** : Sur la base des dernières informations transmises, soit après le préavis, l'essentiel de ces fameux 10% ont été ventilés sur plusieurs lignes, donc c'est une erreur du préavis. Le divers et imprévus, la ventilation c'est CHF 36'000.-.

Pascal **Girardet** : les CHF 365'000.-, c'est pour ce projet-là, avec les aménagements qu'on a vus ?

Miriam **Radermacher Pilloud** : Si on n'investit pas les CHF 365'000.-, nous n'aurons pas le projet qui vous a été présenté ce soir. Si ça ne passe pas, il y aura une cuisine résidentielle et un meuble.

Pascal **Girardet** : Est-ce que la commission ad hoc sait ce que sont les CHF 90'000.- ?

Nicolas **Cottier** : dans le préavis de 2022, il y avait CHF 90'000.- qui étaient prévus pour le bar vinothèque Tik Tok. Cet argent-là n'a pas été utilisé jusqu'à présent, en changeant le système, cette somme n'est pas réaffectée. Cette somme nous a été confirmée et on n'a simplement pas eu la possibilité d'aller dans le détail.

Miriam **Radermacher Pilloud** : il y a CHF 45'000.- pour une cuisine type familiale, il y a CHF 35'000.- pour un bar (le meuble) et il y a CHF 15'000.- de luminaires. Si on ne va pas dans ce projet, demain on aura CHF 90'000.- pour faire ce projet.

Marc **Hauswirth** : je ne suis pas sûr que le concept vinothèque haut de gamme avec une cave à CHF 50'000.- soit le bistrot du village qu'on veut vraiment. Je ne suis pas sûr qu'on trouvera un exploitant pour cet endroit alors qu'il y a 2 restaurants à proximité.

Nicolas **Cottier** : j'entends toutes les frustrations qui s'expriment ici. On est sur le fait accompli, dans de la réactivité, il n'y a pas de stratégie, etc. Depuis que je suis petit à St-Prex il y a des cas comme ça. Il faut maintenant une fois pour toutes tirer une leçon, parce que si on fait les mêmes erreurs à chaque projet, la couscoussière va exploser. Donc il faut être plus proactif, plus en amont, et ne pas avoir peur de se faire aider. On s'appuie sur des professionnels, peut-être aussi utiliser certaines ressources au sein du Conseil, ce qui permettra de désamorcer certaines choses. Cela fait CHF 4'800.-/année de charges supplémentaires en raison de cet investissement, donc CHF 400.-/mois de loyer en plus pour le repreneur de cet endroit. Donc si on considère que cela lui permet d'avoir plus de choix technique, plus de flexibilité, cela augmente la possibilité de trouver quelqu'un. Donc je pense qu'il faut y aller.

Marc **Hauswirth** : Je suis persuadé qu'il faut de l'argent, mais ça ne garantit pas qu'au final on ne fasse pas le bon investissement.

Christian **Boillat** : cela fait 30 ans que j'exploite des locaux commerciaux, j'ai toujours eu des locaux bruts, comme c'est la tendance actuellement. Par contre en amont on peut prévoir un séparateur de graisses, une ventilation adaptée, et des WC correspondant à peu près aux places qu'on veut accueillir. Avec un investissement de CHF 60'000.-, on pourrait ainsi présenter un bel outil pour le futur exploitant. Il ne faut pas oublier les places de parc, qui sont primordiales.

Yves **Chevillat** : y'a-t-il des candidats sérieux qui se sont proposés avec le concept actuel ? Comment est-ce que le mandat a été confié à Mme Radermacher Pilloud ?

Jan **Von Overbeck** : on a eu 9 dossiers différents pour l'Union, dont seuls 2 étaient réalisables (patente, menu et business plan). Les 2 auraient pris les 2 locaux, mais aucun ne l'aurait pris comme initialement prévu. Avec M. Melchior nous avons trop de travail, il nous fallait de l'aide pour suivre le chantier, et Mme Radermacher Pilloud a des compétences que nous n'avons pas à l'interne.

Pierre **Enderlin** : Je propose que la Municipalité retire le préavis et le représente avec une réadaptation.

Stéphane **Porzi** : à l'Auberge, nous n'avons pas eu beaucoup de dossiers intéressants. La personne s'est initialement proposée uniquement pour l'Union. Actuellement, trouver quelqu'un pour gérer une auberge n'est pas évident. On peut imaginer que le bistrot soit remis à quelqu'un d'autre après. Nous n'avons bientôt plus de restaurants à St-Prex.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont il donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité de procéder à la transformation du concept « bar-vinothèque » en bistro avec une cuisine semi-professionnelle dans le bâtiment ECA n° 258 ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 297'000.00 TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales.

Avis favorables: 25

Avis contraire: 10

Abstentions: 10

Le préavis municipal d'urgence n° 10/06.2025 est accepté à la majorité.

17) Préavis n° 07/06.2025 – Adoption du plan d'affectation « Le Motty » et de la modification du plan directeur localisé « Devant-la-Ville »

Le préavis est remis à la Commission des finances.

La commission nommée sur proposition des groupes et du bureau est formée de :

Saïd **Mahlouly**

Alexandre **Buvelot**

Céline **Farine Roggo**

Jacques **Rochat**

Andreas **Rogenmoser**

Suppléants :

Roland **Locher**

Carmelo **Todaro**

18) Préavis n° 08/06.2025 – Demande d'un crédit de Fr. 378'000.000 pour financer la réfection de quatre places de jeux

La commission nommée sur proposition des groupes et du bureau est formée de :

Yves **Morand**

Frédéric **Berthoud**

Marie-France **Chautems**

Pascal **Perrottet**

Adrienne **Sennwald**

Suppléants :

Philippe **Langer**

Laurie **Tornare**

19) Nomination du Bureau pour la 5^{ème} année de législature

a) Présidence

L'Entente St-Preyarde présente la **candidature de Mme Adélaïde Tschanz**.

Mme Adélaïde **Tschanz** est élue par acclamation.

b) Vice-présidence

Le PLR présente la candidature de M. François **Siegwart**.

M. François **Siegwart** est élu-e par acclamation.

c) Scrutateur·trice·s

Le Président précise que le Bureau se représente en bloc :

Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**.

Mme Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde** sont reconduits dans leur fonction par acclamation.

d) Scrutateur·trice·s suppléants

Le Président précise que Mme Marlyse **Dutoit** et Mme Concetta **Pino** se représentent.

Mme Marlyse **Dutoit** et Mme Concetta **Pino** sont reconduites dans leur fonction par acclamation.

Le Président remercie l'Assemblée.

20) Rapport du Président

Texte intégral

« Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs de la Municipalité. C'est avec le plaisir de la fonction accomplie que je vous adresse ces quelques mots avant de retourner dans les rangs.

Déjà 2 ans que vous m'avez accordé votre confiance en me nommant premier citoyen. Ce fut un plaisir de diriger les débats dans 16 séances qui se sont déroulées principalement au Vieux-Moulin. 16 séances au cours desquelles vous avez voté 30 préavis, soit un droit de superficie, 6 règlements et 20 préavis pour des investissements dans la commune pour un montant de Fr. 10'000'000.-.

Merci à vous toutes et tous pour votre discipline et objectivité durant les séances. Je n'ai pas eu à utiliser de cartons jaunes ou pire, rouges. Quoi que, certaines fois, ça n'a pas passé loin.

J'ai aussi eu la chance de travailler avec 2 huissières ainsi que 2 secrétaires, 4 personnes qui m'ont aidé dans l'accomplissement de ma tâche. Le bureau s'est occupé de 7 scrutins, une élection fédérale et 6 votations populaires.

Je profite de remercier les membres du bureau, pour leur ponctualité, leur efficacité et leur toujours bonne humeur durant ces différentes occasions à travailler ensemble.

Merci aussi aux divers services communaux, avec qui nous avons souvent des contacts pour le fonctionnement de notre conseil.

Pour terminer, je félicite la nouvelle présidente ainsi que le nouveau vice-président, en leur souhaitant autant de satisfactions que j'ai eu durant ces deux années. Une passation des clés et des dossiers se fera à la fin du mois.

Merci, bien à vous et bonne continuation. »

21) Simples questions

Fabrice **Dessaux** : nous allons prochainement discuter de grands projets qui sont susceptibles de modifier profondément la situation de notre commune, et d'un autre côté nous avons une STEP qui est prévue pour un usage de 6'000-7'000 personnes, mais qui est actuellement utilisée par 10'000 personnes. Comment allons-nous faire pour continuer ? Qu'en est-il notamment du projet de STEP intercommunal ?

Sophie **Rouquette Studer** : un pommeau de douche au Bain des Dames ne laisse plus passer l'eau.

Yves **Morand** : dans le préavis Le Motty, il y a beaucoup d'annexes qui comportent des informations complémentaires, dont certaines sensibles, qui ne sont normalement réservées qu'à la commission ad hoc.

Véronique **Savioz** : il y a en effet beaucoup de documents, c'est un choix que nous avons fait car c'est un préavis important et nous voulions que tous les conseillers aient une documentation fournie pour pouvoir réfléchir sur ce dossier complexe. Le Préfet nous a conseillé de faire ainsi.

Stéphane **Porzi** : nous avons retiré les fichiers avec les oppositions pour des questions de protection des données.

Anouck **Gäumann** : Au mois d'août, l'éclairage sera maintenu allumé pour des questions de sécurité durant les manifestations (Giron et festival Eren).

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion.

22) Contre-appel.

La séance est levée à 23h35.

Le Président
Louis-Claude Pittet

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 18 juin 2025**

Communication n° 20/06.2025

Objet: skatepark

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans son préavis n° 10/09.2022 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour l'aménagement d'un skatepark au Vieux-Moulin, la Municipalité avait indiqué qu'une demande de subvention serait adressée au Fonds du sport vaudois. Ladite demande a été faite le 4 octobre 2022.

Après transmission des factures finales et la visite de reconnaissance de l'infrastructure effectuée le 6 mai par le Fonds du sport vaudois, la Municipalité a le plaisir de vous informer que la subvention de Fr. 47'490.00 a été reçue le 16 mai dernier.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/NM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 18 juin 2025**

Communication n° 21/06.2025

Objet: exercice 2024 de la Fondation Irène Leroy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance le résultat des comptes 2024 de la Fondation Irène Leroy.

En 2024, nous avons accordé des aides sociales pour un montant de Fr. 7'200.00, ainsi que des prestations complémentaires pour un montant de Fr. 48'100.00.

Le compte de l'immeuble boucle sur un bénéfice de Fr. 211.00, après attributions et amortissements.

Un bénéfice de Fr. 62'766.00 est enregistré à la fin de l'exercice 2024.

Les fonds propres s'élèvent à Fr. 1'656'943.00 au 31 décembre 2024 contre Fr. 1'594'177.00 au 31 décembre 2023. Le capital initial de la Fondation par dotation était de Fr. 722'352.00.

M. Stéphane Porzi, Syndic, continue en tant que président, tandis que M. Daniel Mosini est reconduit dans sa fonction de vice-président. MM. Pierre-Alain Givel, Marc Steimer siègent en tant que membres. M. Paolo Palmisano a donné sa démission en tant que membre et un remplaçant doit être nommé.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18 juin 2025/NM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 18 juin 2025**

Communication n° 22/06.2025

Objet: Action «Parrainez 1 arbre»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin d'impliquer les citoyens dans le cadre de l'augmentation de la canopée de notre village, nous avons initié une action intitulée «Parrainez 1 arbre».

Celle-ci a été lancée le dimanche 25 mai au Marché. A cette occasion, 27 arbres ont déjà trouvé leur parrain ou marraine.

Dans les faits, cela signifie que pour la somme de Fr. 120.00, les Saint-Preyardes et Saint-Preyards peuvent parrainer un arbre parmi huit essences. Ces dernières viennent d'être plantées dans la pépinière urbaine derrière la piscine et s'acclimatent gentiment aux conditions saint-preyardes.

D'ici 3 à 5 ans, les parrains et marraines pourront planter ensuite leur arbre dans leur jardin ou l'offrir à un proche, mais également en faire don à la Commune. La seule condition est que cet arbre reste à Saint-Prex.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 18 juin 2025**

Communication n° 23/06.2025

Objet: Changement de site internet communal – lancement au 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis de nombreuses années, la Commune a collaboré avec l'entreprise Innovative Web SA pour la gestion de son site internet. Avec le temps, cet outil est devenu de plus en plus complexe à administrer et peu intuitif, tant pour la gestion interne que pour la recherche d'informations par les utilisateurs.

Une échéance avait été fixée au 30 juin 2025, car la version actuelle du site nécessitait une nouvelle version. Après de nombreux échanges et réflexions, il est apparu que ce site ne répondait plus aux besoins de la Commune.

La Municipalité a donc souhaité explorer d'autres solutions disponibles sur le marché. Plusieurs entreprises ont été contactées et évaluées afin de proposer une alternative plus adaptée. Le choix s'est porté sur une entreprise de Saint-Prex.

Nous avons ainsi le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau site internet communal sera mis en ligne le 1^{er} juillet 2025, avec une structure repensée et un design plus moderne.

Nous nous réjouissons de vous le faire découvrir, ainsi qu'à l'ensemble de la population.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/vv – 108.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 18 juin 2025**

Communication n° 24/06.2025

Objet: vidéosurveillance

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec une certaine émotion que je vous annonce que le dossier concernant la vidéosurveillance a enfin été validé par la Préfecture et les travaux pour ces installations ont d'ores et déjà commencé. La demande mentionne 8 caméras aux adresses suivantes:

- Chemin de Sous-Allens 2,
- Chemin du Cherrat 7,
- Route de Villars-Sous-Yens 9,
- Av. de Taillecou 2,
- Place de la Gare 1.

Le dossier sera complété par une nouvelle demande de 6 caméras supplémentaires à la déchèterie et au P+R, ainsi qu'au centre culturel et sportif.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/nm – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75